



Perte d'un emploi après un arrêt de travail

Par **romainbrosset**, le **22/07/2009** à **17:37**

Bonjour,

je travail pour Manpower de caen pour l'entreprise Blini à Troarn depuis mai 2009. Manpower me faisait des contrats à la semaine.

Je devais travailler la semaine du 6 au 10 juillet 2009 (je n'ai jamais eu le contrat) mais malheureusement, j'ai perdu mon frère dans un accident de la route le samedi 4 juillet 2009. Le lundi 6 juillet j'ai été chez mon medecin, il m'a donner une arrêt de travail d'une semaine car je n'allais pas bien. J'ai contacter Manpower pour les prévenir, et je leur envoyer l'arrêt et l'acte de décès. Le lundi 13 juillet je les ai rapeller pour reprendre mon travail et il m'on dit qu'il n'avait plus besoin de moi (il m'on remplacer). Hier j'ai reçu une lettre de Manpower qui disais qu'il me renvoyer l'arrêt de travail car il dise que je ne travail plus pour eux et qu'il faut que je l'envoie au assedic. J'aurais voulu savoir si Manpower a le droit après un arrêt de travail de ne plus me reprendre? Merci de repondre.

Par **Visiteur**, le **23/07/2009** à **20:57**

bonsoir,

désolée pour votre frère

j[citation]avais travailler la semaine du 6 au 10 juillet 2009 (je n'ai jamais eu le contrat)
[/citation]

vous deviez.. mais sans contrat vous n'étiez pas embauché...

manpower n'a pas de pitié... malheureusement pour vous.. vous n'y pouvez rien

[citation]j'aurais voulu savoir si Manpower a le droit après un arrêt de travail de ne plus me reprendre? [/citation]

vous n'aviez pas de contrat... manpower est dans son droit...